

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Décembre 2018**

**OBJET : Partenariat "Envie de Ville" pour réinvestir les centres urbains de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'adhérer à la démarche conduite par la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur de la revitalisation et du développement de ses centres villes ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Etat et l'Etablissement Public Foncier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la convention de partenariat définissant les modalités d'organisation du dispositif "Envie de Ville", selon le modèle annexé au rapport.

A l'unanimité

Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**